

EN BREF



Privacy Protection – Pact : l'outil de confiance des professionnels de la Data Marketing Industrie.

Lancé au mois de mars 2019 par le Sncd, le Privacy Protection – Pact est un label créé pour les professionnels engagés dans le respect des données personnelles. Huit mois après son lancement vingt-cinq sociétés ont été labellisées. Cet outil de reconnaissance et de confiance commerciale qui séduit les experts de la data repose sur une démarche rigoureuse et professionnelle.

UN OUTIL DE RECONNAISSANCE POUR LES EXPERTS DE LA DATA

Le Privacy Protection – Pact a été pensé pour répondre aux besoins des adhérents du Sncd, mais aussi à ceux de toutes les organisations souhaitant valoriser leur démarche respectueuse et sécuritaire des données personnelles.

Huit mois après son lancement, le produit répond de manière satisfaisante à cette attente puisque 25 sociétés sont aujourd'hui labellisées.

Des organisations aux activités différentes y trouvent une réelle

valeur ajoutée et un moyen de légitimer leurs process.

En effet, pour un labellisé, cet outil est un gage de reconnaissance important. **Karim GHALEM, Directeur Général de Weedo IT**, affirme : « Nous souhaitons par l'obtention du Privacy Protection – Pact faire valider par un label le travail réalisé par nos équipes et notre DPO dans notre mise en conformité ». **Christophe SEMONT, Directeur Marketing Direct de Hyltel** abonde en ce sens et évoque également l'impact positif du label sur l'image de la société : « Si les engagements imposés par le

RGPD nous sont familiers depuis plus de 20 ans, la labellisation proposée par le Sncd formalise ces règles de travail et nous fournit un formidable outil de communication pour afficher nos valeurs et nos pratiques autour de la data ».

UNE CONFIANCE RENFORCÉE PAR LE LABEL

Les professionnels de la data ont pu, grâce au Privacy Protection – Pact, valoriser leur démarche responsable et sécuritaire de gestion des données personnelles. Au-delà de cette reconnaissance métier, les bénéfices commerciaux

sont également à prendre en compte. L'image d'une société est valorisée et génère ainsi des relations de confiance entre l'entreprise, ses clients, ses partenaires et bien sûr ses prospects. **Denis DIEBOLT, Directeur Général d'ActiveCom**, indique à ce sujet : « *Nous avons opté pour le label Privacy Protection – Pact car notre clientèle BtoB est très sensible au respect des données personnelles* ». Ce lien de confiance est fondamental dans les relations commerciales et plus encore dans le secteur de la Data Marketing Industrie où il existe de nombreux intermédiaires.

Outre le renforcement de ce lien, cela permet également de renouer une relation de confiance. **Artus DE SAINT SEINE, DGA activités Data d'Isoskele**, témoigne à ce propos : « *Après l'obtention du label Privacy Protection – Pact, nous avons perçu un bénéfice tangible immédiat, car d'anciens clients*

ont décidé de nous faire à nouveau confiance ».

Cet aspect est important et démontre que les professionnels, qu'ils soient labellisés ou non, perçoivent le Privacy Protection – Pact comme un outil catalyseur de confiance nécessaire au bon fonctionnement de leurs activités.

UNE DÉMARCHE RIGOREUSE ET RESPONSABLE

Si les experts de la data ont une vision positive du Privacy Protection – Pact, c'est également grâce au professionnalisme de la démarche d'étude des candidatures.

La centaine de réponses apportée par l'entreprise candidate est scrupuleusement analysée par un comité de labellisation.

Ce comité examine, avec l'aide d'un cabinet d'avocat indépendant, les différentes candidatures pour lesquelles il émet un avis.

Si ce dernier est positif, la société candidate est labellisée mais des

pistes d'amélioration peuvent en plus être communiquées aux labellisés.

Le comité peut également demander, avant de valider la labellisation, des informations supplémentaires pour des réponses n'ayant pas été suffisamment précisées ou documentées. Enfin, le comité peut rendre un avis négatif et refuser la labellisation. Cette étape n'est pas réhibitoire et le Snccd tient à apporter des retours sur les thématiques où des faiblesses ont été constatées afin d'aider au mieux le candidat à revoir ses process pour une deuxième tentative.

N'attendez plus !

Créez votre compte participant sur www.privacyprotection-pact.org

A PROPOS :

A propos du Snccd : Le Snccd est l'organisation professionnelle représentative de la Data Marketing Industrie. Il s'appuie sur ses 200 sociétés membres et les accompagne dans l'innovation industrielle et technologique qui découle de la forte croissance des données disponibles et des droits et usages associés. Les entreprises membres s'engagent à proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des bonnes pratiques de la profession.

A propos du Privacy Protection – Pact : Le label professionnel Privacy Protection – Pact est une initiative déclarative et engageante lancée en 2019 par le Snccd. Il permet aux organisations de la Data Marketing Industrie répondant aux exigences induites par le Règlement Général sur la Protection des Données de valoriser leur démarche respectueuse et sécuritaire des données personnelles. Plus d'informations sur www.privacyprotection-pact.org.